



Commission des finances et des affaires générales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Proposition d'acquisition de terrains sur la Commune de UHLWILLER - Réaménagement des RD 110 et 227

Rapport n° CP/2016/353

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider des modalités d'indemnisation des acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement du carrefour des RD 110 et 227 à UHLWILLER.

Dans le cadre du programme de sécurisation des routes départementales, le Département du Bas-Rhin va être amené à procéder à la réalisation d'un carrefour giratoire au croisement des RD n° 110 et 227, sur le territoire de la commune d'UHLWILLER.

Dans cette optique, le Département du Bas-Rhin doit mener à bien les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ces travaux, qui impacteront cinq parcelles de terrain concernant trois propriétaires.

Les surfaces à acquérir sont estimées à 2,40 ares, et situées sur le territoire de la commune de UHLWILLER.

Consulté à cet effet, France Domaine a fixé la valeur vénale des terrains à 110 €/are.

Après concertation avec le Maire de UHLWILLER et alignement de la valeur vénale des terrains à acquérir sur les prix pratiqués récemment par l'Association Foncière de UHLWILLER, un prix de 100 €/are a été retenu concernant les parcelles à acquérir pour l'aménagement de ce giratoire.

L'acquisition des parcelles concernées interviendrait aux conditions financières suivantes :

Indemnité principale pour perte de terrain :

- 100,00 € X 2,40 ares = 240,00 €

Indemnité pour perte de revenus et de fumures :

- (62,40 €/are + 5,91 €/are) x 2,40 ares = 163,95 €

Le total correspondant à l'indemnisation tout confondu des terrains s'élève à la somme de 403,95 € € imputée sur l'enveloppe 40722 pour 240,00 € (abondée de 91 000,00 €) et l'enveloppe 25821 pour 163,95 € (abondée de 64 000,00 €) respectivement au BP 2016.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PROXIVOIRI 2015-1	G 2016 Projet proximité de voirie	500 000,00€	458 872,57€	240,00€

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
25821	67-678-621	64 000,00 €	32 197,79 €	163,95 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide l'acquisition des parcelles de terrain nécessaires à l'aménagement du carrefour entre les RD 110 et 227 sur le territoire de la Commune de UHLWILLER d'une superficie totale de 2,40 ares, moyennant le versement aux propriétaires concernés d'une indemnité totale de 403,95 €, et frais divers.

- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,

Frédéric BIERRY